



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Programmes

Question écrite n° 15751

Texte de la question

M Louis de Broissia appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation préoccupante de l'enseignement de l'allemand dans nos écoles. Les effectifs des classes d'allemand baissent régulièrement depuis plusieurs années dans les CES, les LEP et les lycées. Dans la perspective de l'Europe de 1992, il apparaît particulièrement important que les Français connaissent la langue parlée par notre principal partenaire. De plus l'apprentissage de l'allemand, c'est aussi celui de l'analyse, de la rigueur et du raisonnement, qualités que nos jeunes sont souvent loin de posséder aujourd'hui ! En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'encourager l'enseignement de l'allemand qui se trouve aujourd'hui dans une situation presque sinistree.

Texte de la réponse

Reponse. - Le développement de l'enseignement des langues vivantes constitue une des préoccupations du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports qui, dans la perspective de la préparation des jeunes à l'Europe, preconise prioritairement un effort d'apprentissage des langues étrangères. L'allemand, tout comme les autres langues, beneficie de cette politique d'encouragement. Au college, les eleves, a leur entree en classe de sixieme, ont la possibilite de choisir l'etude de l'allemand au titre de la premiere langue, et, en classe de quatrieme, celle-ci peut etre retenue au titre de l'option obligatoire ou facultative. A ce niveau, l'allemand occupe une place privilegiee, puisqu'il se trouve au deuxieme rang des langues vivantes etrangeres qui y sont enseignees, tant en qualite de premiere que de seconde langue. De plus, en 1987-1988, dans les etablissements publics, 13 p 100 des eleves de sixieme ont choisi son etude contre 12,4 p 100 de ces memes eleves en 1986-1987. En outre, l'effort significatif qui est entrepris dans toutes les academies pour generaliser par etapes la pratique d'une seconde langue vivante en classe de quatrieme, l'une de ces deux langues devant appartenir a la Communaute economique europeenne, peut beneficer egalement a l'allemand. Par ailleurs, il importe de souligner que la mise en place des nouveaux programmes de college, a partir de 1986, a mis l'accent sur des objectifs d'ordre linguistique et culturel, et sur la reflexion sur le fonctionnement de la langue. C'est ainsi que sont privilegies la comprehension de la langue ecrite et parlee, et l'entrainement a son expression. La reflexion grammaticale qu'implique la pratique de la langue etrangere favorise l'approche et la comparaison entre la langue francaise et d'autres systemes linguistiques, et contribue par la a la formation intellectuelle de l'eleve. Quant a l'implantation des sections d'allemand dans les etablissements scolaires, elle s'effectue sur le plan local dans le cadre de la deconcentration et en tenant compte des moyens disponibles ainsi que de la demande des familles. L'administration a plus particulierement pour cette langue le souci de maintenir la continuite de son apprentissage dans toute ville de plus de 30 000 habitants. De plus, dans le cadre de la cooperation franco-allemande en education, le programme d'enseignement precoce de la langue du partenaire est un programme prioritaire, a la fois d'interet national et correspondant a un engagement international precis et imperatif, pris dans le cadre du traite du 22 janvier 1963 et renouvele par la declaration conjointe du ministre de l'éducation nationale de la Republique francaise et du plenipotentiaire de la Republique federale d'Allemagne pour les affaires culturelles signee a l'occasion du 48e sommet franco-allemand qui s'est

tenu a Francfort-sur-le-Main, le 27 octobre 1986. C'est dans ce cadre que sont organises chaque annee des echanges entre instituteurs francais et maitres allemands, qui enseignent leur langue et se familiarisent avec la langue du partenaire. Ainsi 84 instituteurs francais ont, pendant l'annee scolaire 1989-1990, beneficie de ce programme d'echanges. Il convient enfin de rappeler la mise en place, a la rentree scolaire 1989-1990, d'une vaste experimentation controlee de l'enseignement d'une langue vivante etrangere a l'ecole elementaire. Cette operation, qui concerne environ 11 p 100 des eleves des cours moyens, vise a sensibiliser les jeunes eleves a l'apprentissage d'une langue. Un premier bilan fait apparaitre que l'allemand represente la deuxieme langue choisie par les familles, avec un pourcentage sensiblement superieur a celui qui est le sien lors du choix en sixieme.

Données clés

Auteur : [M. de Broissia Louis](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15751

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 juillet 1989, page 3185